

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Pour les sénateurs - dans leur rapport « Déserts médicaux, agir vraiment » -
les centres de santé une solution adaptée ?**

OUI mais **NON** !

Déposé le 5 février 2013, le rapport du sénateur Hervé MAUREY propose ses solutions pour lutter contre la formation de zones sous-médicalisées et avec lesquelles **la FNCS est totalement en accord.**

- **Le statut du salariat** : il répond aux jeunes médecins qui souhaitent exercer dans de bonnes conditions techniques et organisationnelles et privilégient la qualité de vie professionnelle mais aussi personnelle.
- **L'exercice regroupé et coordonné** : il permet de rompre avec l'isolement, d'améliorer les conditions d'exercice et le cadre de travail des professionnels de santé. L'équipement y est supérieur à la moyenne, les pratiques coopératives développées, les conditions de travail plus souples et offre une amplitude horaire plus grande pour les patients.
- **Un financement pérenne** : Le mode de rémunération à l'acte ne couvre pas la totalité des actions à mener comme la coordination, la prévention, l'éducation thérapeutique, l'évaluation, etc... Il est temps de généraliser les nouveaux modes de rémunération encore au stade expérimental.
- **Une implantation territoriale durable** par le projet de santé qui doit en être le cœur.

Pourquoi ? parce que...

Les centres de santé réunissent déjà l'ensemble des conditions et attirent les nouvelles générations de professionnels : projet de santé, Tiers payant et tarifs de secteur 1, salariat des professionnels de santé, amplitude horaire des structures importante et constante sur l'année, accès aux spécialistes...
terrains de stages des professionnels de santé : externe, interne et chef de clinique en médecine générale, infirmier, diététicien, psychologue, puéricultrice, auxiliaires de soins, lieux de recherche en médecine, sociologie, ou encore géographie de la santé.

Les sénateurs apportent pourtant une réponse paradoxale n'allant pas au bout de leurs analyses qui ne pouvaient qu'identifier les centres de santé comme structure à développer pour une répartition homogène et équilibrée des professionnels de santé sur le territoire ; structures en adéquation avec leur temps et les enjeux de développement de l'offre de soins de premier recours.

La FNCS cherche encore à comprendre la cohérence de la réponse.

La FNCS apportera toute son énergie et sa compétence pour poursuivre la modernisation du système de santé ambulatoire

Contacts FNCS : Dr Richard LOPEZ, président de la FNCS : president@fncs.org - 06 08 28 40 81
Dr Hélène COLOMBANI, secrétaire générale de la FNCS - 06 16 60 20 74